

Ensemble Scolaire Vincent de Paul

333, route du Berceau 40990 SAINT VINCENT DE PAUL

Tel: 05 58 55 98 98
E-mail: accueil@vincentdepaul.fr
Web: www.vincentdepaul.fr

Année scolaire 2019-2020

INFORMATIONS TARIFAIRES

Nos tarifs mensuels incluent:

- Contribution des familles,
- Externat surveillé,
- Repas pour demi-pensionnaires et internes,
- Hébergement et animations* pour les internes,
- Participations DDEC et UDOGEC,
- Reprographies, affranchissements, pédagogie Technologie, etc...

	EXTERNE		DEMI-PENSION					INTERNE	
	Mensualité à régler		Mensualité	Réduction mensuelle stages	Mensualité à régler		Mensualité	Réduction mensuelle stages	Mensualité à régler
Tarifs mensuels de Septembre									
à Juin soit	10	mois		- €	111 00 6				
MATERNELLE (de PS à GS)	44,00 €		111,00 €		111,00 €				
ELEMENTAIRE (CP au CM2)	44,00 €		130,00 €	- €	130,00 €				
6ème - 6ème EGA	56,00 €		156,00 €	- €	156,00 €		318,00 €	- €	318,00 €
5ème - 5ème EGA	58,00 €		166,00 €	- €	166,00 €		320,00 €	- €	320,00 €
4ème	,		,		•		,		,
4ème EGA	58,00 €		166,00 €	3,00 €	163,00 €		320,00 €	10,00 €	310,00 €
4ème Prépa Pro	58,00 €		166,00€	4,00 €	162,00 €		320,00 €	13,00 €	307,00 €
3ème	58,00 €		166,00€	1,00 €	165,00 €		320,00€	3,00 €	317,00 €
3ème EGPA	58,00 €		166,00€	5,00 €	161,00 €		320,00 €	16,00€	304,00 €
3ème Prépa Pro	61,00 €		172,00 €	2,00€	170,00 €		329,00 €	8,00 €	321,00 €
Tarifs mensuels de Septembre à Mai soit	9	mois	i.						
CAP 1ère année Coiffure	69,00 €		198,00 €	5,00 €	193,00 €		365,00 €	17,00 €	348,00 €
CAP 2ème année Coiffure	69,00 €		198,00 €	7,00 €	191,00 €		365,00 €	23,00 €	342,00 €
MC Coiffure Coupe Couleur	83,00 €		225,00 €	82,00 €	143,00 €		355,00 €	119,00 €	236,00 €
CAP 1ère année Vente	69,00 €		198,00 €	7,00 €	191,00 €		365,00 €	23,00 €	342,00 €
CAP 2ème année Vente	69,00 €		198,00 €	9,00 €	189,00 €		365,00 €	29,00 €	336,00 €
CAP 1ère année Electricien	69,00 €		198,00 €	5,00 €	193,00 €		365,00 €	17,00 €	348,00 €
CAP 2ème année Electricien	69,00 €		198,00 €	7,00 €	191,00 €		365,00 €	23,00€	342,00€
		ı				1			ı
2 nde BAC Pro Commerce Vente	83,00 €		225,00 €	5,00 €	220,00 €		381,00 €	17,00 €	364,00 €
1 ère BAC Pro Commerce Vente	83,00 €		225,00€	7,00 €	218,00 €		381,00 €	23,00 €	358,00 €
Terminale Pro. Commerce Vente	83,00 €		225,00€	9,00€	216,00 €		381,00€	29,00€	352,00€
2nde, 1ère et Term. BAC Pro TISEC	83,00 €		225,00€	7,00 €	218,00 €		381,00 €	23,00 €	358,00 €

^{*}Pour les animations se déroulant à l'extérieur de l'établissement (cinéma, patinoire, bowling, etc...), l'ensemble scolaire prend une partie des frais en charge et un complément vous sera demandé, avant chaque sortie, entre 2 et 5 euros, en fonction des activités choisies par votre enfant.

ARRHES: INSCRIPTION ET REINSCRIPTION

Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant dans notre Établissement pour l'année scolaire 2019-2020. Un chèque d'arrhes vous sera demandé, d'un montant de :

- 40,00 € pour un externe.
- 60,00 € pour un demi-pensionnaire.
- 120,00 € pour un interne.

Ce chèque viendra en déduction de votre mensualité du mois de Septembre.

Cette somme ne sera pas remboursable en cas de désistement.

RÈGLEMENT DES FRAIS

Les tarifs sont calculés forfaitairement, <u>sur 10 mois</u> (sur 9 mois pour le lycée professionnel), et présentés MENSUELLEMENT dans ce document.

Règlement mensuel par prélèvement automatique fortement recommandé	Règlement mensuel par chèque		
Veuillez compléter et nous retourner le mandat, accompagné d'un RIB.	Un relevé des frais annuels vous sera adressé dans le courant du 1 ^{er} trimestre.		
1 ^{er} prélèvement le 10 septembre, puis tous les 10 du mois.	Envoyer le règlement <u>avant le 10 de CHAQUE</u> <u>MOIS</u> , sans attendre une facture mensuelle de l'Etablissement.		

Pour les élèves boursiers, les bourses nationales seront déduites à partir du 2^{ème} trimestre.

N.B: En cas d'absences injustifiées et répétées (15 jrs consécutifs ou non) peut donner lieu à retenue (cf. code de l'éducation article D.531-12)

Tout mois commencé est dû.

Réduction

Une remise sur les contributions des familles sera accordée :

- de 10% pour le 2^{ème} enfant,
- de 20% pour le 3^{ème} enfant,
- Gratuité de la contribution des familles pour le 4^{ème} enfant.
- de **10% pour un parrainage** (remise effectuée pour l'année scolaire en cours au parrain dès que le filleul comptera un mois de présence dans l'établissement / fiche parrainage disponible sur le site internet de l'établissement).

Ex : Vous avez un enfant inscrit en $5^{\grave{e}me}$ et vous en inscrivez un deuxième en maternelle. La contribution pour la $5^{\grave{e}me}$ est de 58,00 \leqslant et celle de la maternelle, qui est normalement de 44,00 \leqslant , vous reviendra alors à 39,60 \leqslant , soit un total de 97,60 \leqslant au lieu de 102,00 \leqslant .

Les absences

Seule une absence d'au moins 15 jours, justifiée par un <u>certificat médical</u>, donnera droit à la réduction des prix de repas.

Toute exclusion temporaire pour raisons pédagogiques n'entraînera aucune réduction.

ÉTUDE - GARDERIE (CONCERNE LES EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES)

Ecole:

Forfait garderie du matin	dès 7h30	1 € / jour ou 12 € / mois
Forfait garderie maternelle du soir	jusqu'à 18h30	1 € / jour ou 12 € / mois
Forfait garderie primaire	de 17h30 à 18h30	1 € / jour ou 12 € / mois
Forfait étude primaire (Goûter inclus)	de 16h45 à 17h30	2 € / jour ou 24 € / mois

Collège et lycée professionnel :

Forfait étude de 17h45 à 19h00 2 € / jour ou 24 € / mois

Ces tarifs sont forfaitaires, quel que soit le nombre d'heures par jour ou par mois.

CHANGEMENT DE RÉGIME

Toute demande de changement de régime (interne, demi-pensionnaire ou externe), doit être formulée, **15 jours au préalable, par écrit, avec rendez-vous** auprès du Chef d'établissement, et **ne peut intervenir qu'au** <u>1^{er} décembre</u> et au <u>1^{er} mars</u>.

Toute demande faite au-delà de cette date, ne sera accordée, qu'à titre exceptionnel et par des motifs réputés légitimes (déménagement, changement de situation professionnelle..) avec justificatif à l'appui.

La demande sera appréciée par le Chef d'établissement lors de l'entretien.

RESTAURATION: TICKETS REPAS OCCASIONNELS (QUI DOIVENT RESTER PONCTUELS)

Pour les élèves externes (ou demi-pensionnaires le mercredi) :

Maternelle5,00 €Elémentaire6,50 €Collège et Lycée7,00 €

Les tickets repas sont à acheter préalablement à la comptabilité, <u>uniquement le lundi</u> <u>matin</u>.

RETARDS DE PAIEMENT

« Tout retard de paiement vous expose, en sus des frais de recouvrement, à des pénalités de retard, dont le taux est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€, selon les conditions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce ».

En cas de retard de paiement, la procédure est la suivante :

- 1 Une première relance.
- 2 Un deuxième rappel avec date limite de paiement.
- 3 Une mise en demeure.
- 4 Dépôt du dossier auprès de notre service contentieux : frais supplémentaires de recouvrement de la dette à votre charge.

LIVRES AU COLLÈGE

Location de 25,00 €, qui apparaitra sur la facture de Septembre, pour les livres et les pochettes de l'année scolaire.

LIVRES AU LYCÉE PROFESSIONNEL

Location qui apparaitra sur la facture de Septembre, pour les livres et les pochettes de l'année scolaire, d'un montant de :

CAP	MC	CAP	CAP	2 ^{nde} & 1 ^{ère}	Terminale	2 ^{nde} -1 ^{ère} - T ^{ale}
Coiffure	3C	Vente	Electricien	BAC PRO	BAC PRO	BAC PRO TISEC
				Commerce	Commerce	
30€	15 €	60 €	30 €	100€	80€	50€

COTISATION A.P.E.L (ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES)

Adhésion volontaire, d'un montant de 23,00 €, qui apparaitra sur la facture de Septembre. Vous pourrez demander l'annulation de cette cotisation jusqu'au 15 octobre, par courrier auprès du chef d'établissement.